

Convocation du 18/09/2026
Nombre en exercice : 11
Nombre Présents : 10
Nombre de suffrages : 11
Dont Nombre de procuration : 01

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du jeudi 24 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de septembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de Mantallot, légalement convoqués se sont rassemblés en la maison commune sous la présidence de Monsieur Pascal COURGIBET Maire.

Présents : Pascal COURGIBET, Christelle BERGEROT, Jean-Louis THEBAULT, Marie-Laure PAGÈS, Guillaume LE CORRE, Anne-Marie KERAMBRUN, Romuald EVEN, Mélanie SADOU, Mickaël LE GALL, Laurence NEHR, David POCHIC

Absents excusés et/ou ayant remis procuration : Anne-Marie KERMABRUN donne pouvoir à Pascal COURGIBET

Absents :

Secrétaire de séance : Romuald EVEN

Objet : Achat de matériaux pour la rénovation du logement n°49

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ d'un locataire, il convient de refaire l'isolation du logement social communal cis 49, Le Bourg.

Notre agent technique en charge des travaux va procéder lui-même à la réfection de cedit logement.
Il convient donc d'acheter les matériaux nécessaires.

Un devis comprenant notamment les huisseries a été reçu de :

- BRETAGNE MATÉRIAUX pour un coût TTC de 8 436,08 euros TTC

Le cout des travaux est prévu au BP 2026 en section dépenses d'investissement au compte 231.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres :

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise BRETAGNE MATÉRIAUX pour un coût TTC de 8 436,08 euros TTC

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires

Le secrétaire de séance,
Romuald EVEN

Le Maire,
Pascal COURGIBET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

